Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
Sous-Direction de la Politique des Formations de l'Enseignement Général, Technologique et Professionnel
Bureau des Enseignements Technologiques et Professionnels
1 ter, avenue de Lowendal
75700 PARIS 07 SP
Dossier suivi par : Catherine LONCLE
Tél : 01.49.55.44.92
Fax : 01.49.55.56.17
Réf. Interne :
Réf. Classement :

NOTE DE SERVICE

DGER/POFEGTP/N2001-2094

Date : 19 SEPTEMBRE 2001

Date de mise en application : immédiate

Annule et remplace :

Date limite de réponse

Nombre d'annexes :

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche
à
Messieurs les Directeurs régionaux
de l'agriculture et de la forêt

Objet : Rappel des dispositions applicables dès la rentrée scolaire 2001 pour l'aménagement des programmes des filières STAE et STPA consécutif à la mise en place du nouveau programme de physique-chimie de la classe de seconde générale et technologique.

Bases juridiques :

Résumé : Aménagement des programmes.

Mots-clés : PHYSIQUE-CHIMIE. FILIERES STAE ET STPA

Plan de Diffusion	
Pour exécution : - Administration centrale - Directions régionales de l'agriculture et de la forêt - Directions de l'agriculture et de la forêt des DOM - Inspection générale de l'agriculture - Hauts-commissariats de la République des TOM - Conseil général de l'agronomie - Inspection de l'enseignement agricole - Etablissements public nationaux et locaux d'enseignement agricole - Unions nationales fédératives d'établissements privés	Pour information : - Organisation syndicales de l'enseignement agricole public - Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public

Je vous informe que l'aménagement des programmes des filières STAE et STPA consécutif à la mise en place du nouveau programme de physique-chimie de seconde générale et technologique, est précisé dans la note de service DGER/POGETP/N2001-2065 datée du 26 juin 2001.

Ces dispositions sont applicables dès la rentrée 2001.

La Chargée de Sous-direction

Brigitte FEVRE